

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 février 2019 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 30/01/2019

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX	X	Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	Ex	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	Ex	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	X	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU	Ex	Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	X	Monsieur REIS-FILIPE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	Ex	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX	X	Monsieur BOURREAU	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	Ex	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM	Ex	Monsieur NADEAU		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur JAUBLEAU	X
CDC du Cubzaguais						Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FAMEL	X	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur COY	X	Monsieur MILLET	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accuse de réception en préfecture
033-253306617-20190206-2019-23-DE
Date de télétransmission : 06/02/2019
Date de réception préfecture : 06/02/2019

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur GENDREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye a donné procuration à Monsieur DELAVIE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 47 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 06 février 2019, 41 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190206-2019-23-DE
Date de télétransmission : 06/02/2019
Date de réception préfecture : 06/02/2019

DELIBERATION N° 2019 – 23

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du SMICVAL

Rapporteur : Monsieur Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L. 1411-5,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Considérant que dans le cadre du renouvellement de l'assemblée, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres permanente du SMICVAL, dont les rôles sont les suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Considérant que sa composition doit être la suivante :

- La personne habilitée à signer les marchés ou son représentant, qui préside
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Considérant que la collectivité ayant la population la plus importante, membre du SMICVAL, est la Communauté d'Agglomération du Libournais, comportant plus de 3 500 habitants, cinq membres du Comité Syndical doivent être élus.

Considérant que si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante du syndicat.

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant que la liste des membres qui composeront la commission d'appel d'offres suivante est proposée aux membres du Comité Syndical :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. DELAVIE Jacques	M. GRELAUD Jean-François
M. ROBIN Christian	M. DUEZ Jean-Pierre
M. GANDRE Allain	M. BLAIN Philippe
M. ROUSSET Joël	M. RÉSENDÉ David
M. ABANADES Jean-Claude	M. ARRIVE Jean-Marie

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir procéder à la désignation de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Entendu le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (40 délégués présents, sur 47 délégués en exercice) et 2 procurations, le Conseil Syndical décide :
033-253306617-20190206-2019-23-DE
Date de télétransmission : 06/02/2019
Date de réception préfecture : 06/02/2019

Article 1 :

D'arrêter la liste des membres qui composeront la commission d'appel d'offres comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. DELAVIE Jacques	M. GRELAUD Jean-François
M. ROBIN Christian	M. DUEZ Jean-Pierre
M. GANDRE Allain	M. BLAIN Philippe
M. ROUSSET Joël	M. RÉSENDÉ David
M. ABANADES Jean-Claude	M. ARRIVE Jean-Marie

Article 2 :

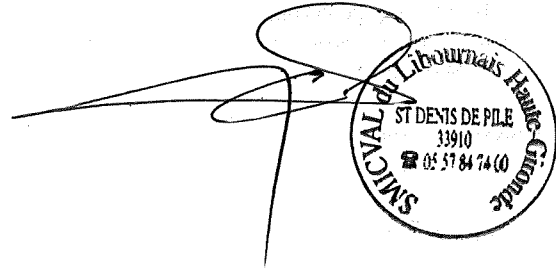
En application des dispositions combinées des articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 2122-13 et D. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales ainsi que R. 119 du Code électoral, les protestations dirigées contre les présentes opérations électorales doivent être formées dans un délai de cinq jours qui commence à courir vingt-quatre heures après les élections.

Article final :

Le Président et le Receveur Syndical seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 06 février 2019

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'MAYOR' at the top, 'Libournais Haute-Garonne' around the perimeter, 'ST DENIS DE PILE' in the center, '33910' below it, and '05 57 84 74 60' at the bottom.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190206-2019-23-DE
Date de télétransmission : 06/02/2019
Date de réception préfecture : 06/02/2019